

Argumentaire

En bref

Les critères actuels régissant l'exportation de matériel de guerre empêchent que des armes suisses soient livrées à des pays en proie à une guerre civile ou à des régimes injustes. Le Parlement et le Conseil fédéral souhaitent désormais assouplir considérablement ces règles et autoriser les exportations même vers des États impliqués dans des conflits, qui violent systématiquement les droits humains et utilisent des armes contre la population civile. Parallèlement, les déclarations de non-réexportation devraient être supprimées, de sorte que les armes suisses pourraient se retrouver sans contrôle dans des guerres à travers le monde. Cette modification porte atteinte à la neutralité suisse, met en danger notre sécurité et va à l'encontre de la tradition humanitaire de la Suisse. Le référendum nous permet d'empêcher l'entrée en vigueur de ces assouplissements dangereux.

Arguments principaux

Pas d'exportations d'armes vers des pays comme l'Arabie saoudite !

Avec l'assouplissement des dispositions en matière d'exportation, la Suisse perd le contrôle sur les exportations d'armes. Cela augmente le risque que des armes suisses se retrouvent dans des pays comme l'Arabie saoudite. L'Arabie saoudite est le plus grand marché mondial de l'armement et est impliquée dans la guerre civile au Yémen. Les armes suisses ne doivent pas se retrouver dans de telles régions, comme ce fût le cas.

Les vies humaines avant les profits de l'industrie de l'armement !

La nouvelle législation vise à soutenir l'industrie de l'armement. Cela signifie que, afin d'augmenter les profits des entreprises d'armement (privées), le matériel de guerre suisse pourra également être livré à des pays impliqués dans une guerre civile, qui violent systématiquement les droits humains ou qui utilisent des armes contre la population civile. Cela est indigne de la tradition humanitaire de la Suisse.

Pas de chèque en blanc pour Trump, Orban et compagnie !

La liste des pays pour lesquels les critères d'exportation de matériel de guerre sont totalement supprimés comprend également des États dirigés par des dirigeants autoritaires, tels que les États-Unis, la Hongrie et l'Argentine. Donald Trump, Viktor Orban et Javier Milei bafouent la démocratie et les droits humains. Les armes suisses ne doivent pas leur être livrées sans conditions !

Non à une perte de contrôle dangereuse !

Avec la suppression des déclarations de non-réexportation, les pays peuvent réexporter directement le matériel de guerre qu'ils ont acheté à la Suisse. Cela signifierait que les armes achetées en Suisse pourraient être livrées, par exemple, par les Émirats arabes unis au Soudan ou par les États-Unis à Israël, c'est-à-dire à des États directement impliqués dans des guerres graves. Jusqu'à présent, les déclarations dites de non-réexportation



garantissaient qu'aucun État auquel la Suisse ne livrerait pas elle-même d'armes ne pouvait être approvisionné en armes suisses. Ce mécanisme de contrôle est sur le point d'être supprimé.

Non à une solidarité hypocrite avec l'Ukraine !

Le Parlement bourgeois a commencé à assouplir les règles d'exportation de matériel de guerre en arguant que la Suisse devait faire preuve de solidarité face à la situation dramatique en Ukraine, que ce soit par des exportations directes d'armes ou par la livraison à l'Ukraine de matériel de guerre déjà exporté vers d'autres pays. Cette loi ne permettrait pourtant ni l'un ni l'autre et montre clairement ce qui était au cœur du débat depuis le début : il ne s'agit pas de l'Ukraine, mais de permettre à l'industrie suisse de l'armement de profiter au maximum de l'armement mondial. Au lieu de soutenir spécifiquement l'Ukraine, ce projet ouvre la voie à la livraison de matériel de guerre suisse à des régimes injustes et à des pays en proie à la guerre civile. Les livraisons à l'Ukraine restent impossibles.

Pas d'affaiblissement du contrôle démocratique !

Le Conseil fédéral peut désormais décider quels pays sont exemptés des critères d'exportation. Cela prive notre Parlement et, en fin de compte, la population suisse du contrôle démocratique sur les exportations d'armes.



Le projet en détail

Pourquoi le contrôle des exportations d'armes est-il important ?

Des grenades RUAG chez l'EI¹, des fusils d'assaut SIG Sauer dans la guerre civile au Yémen². Les armes suisses causent des souffrances dans le monde entier et attisent les conflits armés. Le fait que du matériel de guerre se retrouve utilisé contre des populations civiles est dû aux règles qui régissent nos exportations de matériel de guerre. Il y a cinq ans, l'initiative contre les exportations d'armes vers les pays en guerre civile (initiative correctrice) a enfin permis de fixer dans la loi des critères clairs et transparents pour les exportations de matériel de guerre. Cela a permis d'empêcher que du matériel de guerre suisse soit livré à des pays qui violent systématiquement les droits humains, sont impliqués dans une guerre civile ou utilisent des armes contre la population civile.

Pourquoi un référendum est-il nécessaire ?

Le contrôle des exportations d'armes ne convient pas au lobby de l'armement, qui souhaite donc revenir sur les progrès réalisés. Ses pressions sur le Conseil fédéral et le Parlement ont porté leurs fruits : à l'avenir, les exportations de matériel de guerre vers 25 pays seront en principe autorisées, dont la Hongrie, l'Argentine et les États-Unis. Le Conseil fédéral pourra également déroger aux critères pour les exportations vers tous les autres pays, rendant ainsi possibles les livraisons à des régimes injustes. De plus, les déclarations de non-réexportation seront complètement supprimées. Cela signifie qu'après leur achat par le pays destinataire, les armes suisses pourront être transférées à un autre acteur sans l'accord de la Suisse. Cela n'était pas autorisé jusqu'à présent. Ainsi, des armes pourraient par exemple être livrées à la milice RSF au Soudan via les Émirats arabes unis. Cependant, cela peut encore être évité, car la modification de la loi sur le matériel de guerre est soumise au référendum facultatif. Si nous recueillons 50 000 signatures, la population pourra se prononcer sur l'assouplissement des dispositions relatives à l'exportation de matériel de guerre.

Exportation directe de matériel de guerre

Les exportations de matériel de guerre seront possibles vers tous les pays du monde, car le Conseil fédéral pourra déroger aux critères d'exclusion. Il devra simplement justifier cette décision par des circonstances exceptionnelles ou par des intérêts de politique étrangère ou de sécurité³. Cela rendra possibles les exportations d'armement même vers des pays en proie à une guerre civile, qui violent systématiquement les droits humains ou qui utilisent des

¹ <https://www.tdg.ch/l-ei-et-al-qaida-s-arrachent-les-grenades-suisses-283852244416>

² <https://www.rts.ch/info/suisse/12886558-des-fusils-suisses-au-cur-dune-guerre-sale-au-yemen.html>

³ art. 22b al. 1 LFMG

armes contre la population civile. En résumé : les exportations directes de matériel de guerre seront autorisées vers tous les pays du monde, sauf s'ils font l'objet d'un embargo sur les armes décrété par le Conseil de sécurité de l'ONU ou s'ils sont impliqués dans un conflit armé international. La Suisse pourrait donc fournir directement du matériel de guerre à des pays tels que la Chine, l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, le Myanmar, l'Éthiopie, le Venezuela et bien d'autres encore.

Pour 25 pays⁴, le Parlement va même plus loin : à l'avenir, du matériel de guerre pourra être livré à des pays tels que les États-Unis, la Hongrie et l'Argentine, même s'ils sont impliqués dans un conflit armé international⁵. Si les États-Unis attaquaient l'Iran, par exemple, la Suisse serait autorisée, en vertu de cette loi, à fournir unilatéralement des armes aux États-Unis. La Suisse violerait ainsi le droit international en matière de neutralité.

Transfert de matériel de guerre (réexportation)

Le principe de non-réexportation est supprimé pour tous les États⁶. Le Conseil fédéral peut encore exiger une déclaration de non-réexportation dans des conditions vagues (pour des raisons de politique étrangère, de neutralité ou de sécurité), mais il n'y est pas obligé. Cela signifie que la Suisse pourrait livrer du matériel de guerre aux Émirats arabes unis ou à la Turquie, et que ces armes pourraient ensuite être transférées au Soudan. Les États-Unis pourraient, par exemple, transférer des armes suisses à Israël ou à l'Égypte. Il ne serait alors qu'une question de temps avant que les armes suisses ne soient utilisées dans de nombreux conflits à travers le monde et par différentes parties belligérantes. Dans le cas de livraisons à des destinataires non étatiques (par exemple, des marchands d'armes), une déclaration de non-réexportation n'est en aucun cas possible, même si le Conseil fédéral le juge nécessaire pour des raisons de politique étrangère, de neutralité ou de sécurité⁷.

Pourquoi cette modification n'aide pas l'Ukraine

L'Ukraine ne fait pas partie des 25 pays exemptés de tout critère. Les exportations directes de matériel de guerre vers l'Ukraine restent donc interdites. Et ce, pour des raisons de neutralité, car les Conventions de La Haye⁸ interdit les livraisons unilatérales d'armes en cas de guerre⁹. La Suisse ne pourrait donc fournir du matériel de guerre à l'Ukraine que si elle fournissait la même quantité de matériel de guerre à la Russie. Cette loi n'autorise pas non plus les exportations indirectes d'armes vers l'Ukraine. Les déclarations de non-réexportation sont en principe supprimées, mais si « des raisons de politique de

⁴ Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Suède, République tchèque

⁵ art. 22a al. 2bis LFMG

⁶ art. 18 al. 1 LFMG

⁷ art. 18 al. 1 LFMG

⁸ Accords internationaux adoptés lors de les Conférences de paix de La Haye en 1899 et 1907, qui régissent notamment la neutralité.

⁹ art. 9 Convention relative aux droits et devoirs des puissances et personnes neutres en cas de guerre sur terre (V. Convention de La Haye)



neutralité l'exigent », le Conseil fédéral peut en exiger une¹⁰. Jusqu'à présent, la position du Conseil fédéral était que les réexportations vers l'Ukraine ne pouvaient avoir lieu pour des raisons de neutralité, raison pour laquelle le Conseil fédéral continuera à ne pas autoriser les réexportations vers l'Ukraine. Cette modification n'aidera donc en rien l'Ukraine, attaquée en violation du droit international, mais permettra à l'avenir d'approvisionner des régimes injustes dans le monde entier.

Quelles seraient les conséquences de cette loi ?

Au cours des cinq dernières années, grâce aux critères d'exportation clairs et transparents introduits par l'initiative contre les exportations d'armes vers les pays en guerre civile ([initiative corrective](#)), il n'y a pas eu beaucoup de scandales liés aux exportations d'armes suisses. Auparavant, la situation était très différente. Du matériel de guerre suisse se retrouvait régulièrement entre les mains de groupes terroristes : des grenades à main RUAG ont été trouvées aux mains de l'EI¹¹, Boko Haram a mené la guerre avec un char suisse Mowag¹² et des fusils d'assaut SIG Sauer suisses ont été utilisés dans la guerre civile au Yémen¹³. Cette modification de la loi rendra le monde plus dangereux. L'assouplissement des dispositions relatives à l'exportation de matériel de guerre attisera encore les conflits dans le monde. Les terribles conséquences de ces guerres poussent des millions de personnes à fuir leur pays.

Une chose est claire : cet assouplissement est fatal. Il fait passer les intérêts du lobby de l'armement avant les vies humaines. Et il sème la guerre et l'insécurité sous le couvert de la tendance actuelle à l'armement. Nous ne pouvons et ne voulons pas l'accepter.

La période de collecte des signatures pour le référendum sur le matériel de guerre commence le 7 janvier 2026. À partir de cette date, nous disposerons de 100 jours pour récolter 50'000 signatures valables et soumettre cet assouplissement inacceptable de la loi sur le matériel de guerre au vote du peuple suisse.

¹⁰ art. 18 al. 1 LFMG

¹¹ <https://www.tdg.ch/l-ei-et-al-qaida-s-arrachent-les-grenades-suisses-283852244416>

¹² <https://www.tdg.ch/boko-haram-parade-sur-un-blinde-suisse-764585941661>

¹³ <https://www.rts.ch/info/suisse/12886558-des-fusils-suisses-au-cur-dune-guerre-sale-au-yemen.html>



L'alliance pour le référendum sur le matériel de guerre:

GSOA
GSSA
GSSE



JUSO | JS | GS



FRIEDA
Die feministische
Friedensorganisation
/ ehemals cfd

terre
des hommes
schweiz Perspektiven für Jugendliche



CAMPAX
make change happen

DJS
JDS
GDS



m)
medico international schweiz
gesunde basis für alle



fරΔ~ž
feministisch. ungründig. frisch.